

Flandre Conditions particulières / non-résidentiel / Annexe I

Offre de prix valable en janvier 2020 pour un début de fourniture jusqu'au 30/4/2020.

Les prix et conditions s'entendent hors TVA et font partie intégrante des conditions générales de vente d'Energie 2030 Agence, disponibles sur www.energie2030.be.

Suite au nombre important de clients « mauvais payeurs », ENERGIE 2030 se voit malheureusement dans l'obligation de demander une caution de 5.000,-€ pour les clients professionnels.

La caution vous permet de bénéficier tous les ans de la réduction sur la redevance fixe fournisseur annuelle.

Merci de contacter sales@energie2030.be.

Calcul du prix final [A] + [B] + [C] + [D] + [E]

[A] Prix fixe de l'électricité fournie par Energie 2030

c€/kWh hTVA	Clean Power Europe
Type de compteur	1 an
Mono-horaire	6,5214
Bi-horaire jour	7,8257
nuit	5,5432
Exclusif nuit	5,5432
Redevance fixe annuelle	0,- €



Clean Power Europe: Electricité 100% verte produite en Belgique. Garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

[B] Transport et distribution (1)

[C] Taxes et cotisations (2)

c€/kWh hTVA	Tarifs pour la distribution				Tarifs pour le transport	Location du compteur (€/an)	cotisation fédérale (3)	cotisation sur l'énergie	Tarif prosommateur (€/kVA/an)
	Mono-horaire	Bi - horaire jour	Bi - horaire nuit	Exclusif nuit					
Gestionnaire du réseau									
Fluvius Limburg	8,97	8,97	7,36	3,21	1,79	4,27	0,31805	0,19261	65,82
Gaselwest	13,71	13,71	9,13	3,10	1,88	3,82	0,31805	0,19261	87,55
Fluvius Antwerpen e	9,94	9,94	7,41	2,51	1,83	3,82	0,31805	0,19261	69,93
Imewo	10,72	10,72	7,05	2,47	1,90	3,82	0,31805	0,19261	71,53
Intergem	8,89	8,89	5,70	2,07	1,81	3,82	0,31805	0,19261	59,74
Fluvius Antwerpen e	9,77	9,77	7,44	3,59	2,06	4,27	0,31805	0,19261	71,33
Fluvius Antwerpen e	10,67	10,67	8,06	2,61	1,59	3,82	0,31805	0,19261	70,43
Iverlek	11,08	11,08	7,51	2,59	1,77	3,82	0,31805	0,19261	72,25
PBE	11,11	11,11	8,38	4,52	1,86	4,27	0,31805	0,19261	75,64
Sibelgas Noord	12,41	12,41	8,92	3,24	1,99	3,82	0,31805	0,19261	83,28
Infrax West	8,71	8,71	6,92	3,06	1,85	4,27	0,31805	0,19261	63,23

[D] Certificats verts et de cogénération (HTVA)

La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

Quota de certificats verts déterminé par la Région Flamande: 21,5% en 2019, 21,5% en 2020, 21,5% en 2021, corrigés par le facteur Btot.

Certificats de cogénération : 11,2% en 2019; 11,2% en 2020 et 11,2% en 2021

En 2020, cela donne 0,020855 €/kWh pour les certificats verts et 0,00392 €/kWh pour les certificats de cogénération.

[E] Cotisation Fonds Energie (4)

non-soumis à la TVA	(€/mois)
Basse tension	8,09
Moyenne tension	154,36
Haute tension	900,48

(1) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix

(2) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.

(3) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le fonds

(4) Ce prélèvement est destiné au Fonds Energie et finance entre autres le fonctionnement de la VREG. Cette taxe n'est pas soumise à la TVA. Il s'applique par point de

Pour de plus amples informations concernant votre contrat de fourniture d'électricité www.energie2030.be

Pour de plus amples informations concernant votre adhésion à la coopérative www.cleanpowereurope.eu

Siège social: Breite Wege 1 • B – 4730 RAEREN • Tél.: 0 9030 2030 • sales@energie2030.be

N° d'entreprise: 0473.740.377 • TVA: BE 0473.740.377 • PRM: EUPEN